1 Introduction

2 Analyse des dangers : fdsdeblockoil_1203_fr

- 2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
- 2.2 Erreurs de classification
  - 2.2.1 Produit
- 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
- 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
- 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
  - 2.5.1 Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 2% Aromates
  - 2.5.2 Acétone
  - 2.5.3 Pentane (Note C)
  - 2.5.4 Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromates (2-25%)
  - 2.5.5 Dioxyde de carbone
  - 2.5.6 1-méthoxy-2-propanol
  - 2.5.7 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates
  - 2.5.8 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière ...
  - 2.5.9 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-l-y)ethanol
  - 2.5.10 Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine

2.5.11 Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsdeblockoil_1203_fr
Company	PCS Innotec International NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsdeblockoil_1203_fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsdeblockoil_1203_fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsdeblockoil_1203_fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	PCS Innotec International NV
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Non disponible
Usage	- Utilisations industrielles : SU3 (utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels), PC24 (lubrifiants, graisses et agents de décoffrage) et PROC7 (pulvérisation dans des installations industrielles). - Utilisations professionnelles : SU22 (domaine public : administration, éducation, spectacle, services, artisans), PC24 (lubrifiants, graisses et agents de décoffrage) et PROC11 (pulvérisation en dehors d'installations industrielles)
Date FDS	2016-07-15

La FDS date du 2016-07-15. Elle a donc 10 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Pentane (Note C) devrait être classée H225 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromates (2-25%) devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromates (2-25%) devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière ... devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromates (2-25%) est classée H340 et sa concentration (25.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromates (2-25%) est classée H350 et sa concentration (25.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H350
- La substance Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière ... est classée H350 et sa concentration (1.0–5.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H350

- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) est classée H340 et sa concentration (1.0–5.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Solvant naphta aromatique léger (pétrole) est classée H350 et sa concentration (1.0–5.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H350

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : -

- ADN : -
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : Laver abondamment la zone touchée à l’eau et au savon. Rincer abondamment à l’eau.

eyes : Rincer soigneusement les yeux à l’eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer le rinçage jusqu’à ce que la douleur ou l’irritation disparaisse.

ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou consulter un médecin en cas de malaise.

inhalation : Si la victime a des difficultés respiratoires, transporter immédiatement l’individu à l’extérieur. Maintenir la personne dans une position où elle peut respirer confortablement.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 2% Aromates

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 926-141-6

Concentration :greater or equal to 50.0

Dangers :

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Acétone

Identification

- N° CAS : 67-64-1
- N° EINECS : 200-662-2

Concentration :greater or equal to 25.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 246.0 - VLE-8h (mg/m³) : 594.0 - VLE-15min (ppm) : 492.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1187.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEOctobre 2018Fiche n°3 - AcétoneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acétone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3, 26-28] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

2.5.3 Pentane (Note C)

Identification

- N° CAS : 109-66-0
- N° EINECS : 203-692-4

Concentration :greater or equal to 25.0

Dangers :

- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 600.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1800.0 - VLE-15min (ppm) : 750.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2250.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromates (2-25%)

Identification

- N° CAS : 64742-82-1
- N° EINECS : 919-446-0

Concentration :greater or equal to 25.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEOctobre 2020Fiche n°324 - Solvants aliphatiques en C9-C20 (contenant des hydrocarbures aromatiques)Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Solvants aliphatiques en C9-C20 (contenant des hydrocarbures aromatiques) »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[12-14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.5 Dioxyde de carbone

Identification

- N° CAS : 124-38-9
- N° EINECS : 204-696-92

Concentration :from 1.0 to 5.0

Dangers :

- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 9131.0 - VLE-15min (ppm) : 30000.0 - VLE-15min (mg/m³) : 54784.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2020Fiche n°238 - Dioxyde de carboneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dioxyde de carbone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.6 1-méthoxy-2-propanol

Identification

- N° CAS : 107-98-2
- N° EINECS : 203-539-1

Concentration :from 1.0 to 5.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 184.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 369.0

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°221 - 1-Méthoxy-2-propanol et son acétateFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 1-Méthoxy-2-propanol et son acétate »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1, 2, 14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.7 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 919-857-5

Concentration :from 1.0 to 5.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.8 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d’hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d’une fraction pétrolière ...

Identification

- N° CAS : 64742-65-0

- N° EINECS : 265-169-7

Concentration :from 1.0 to 5.0

Dangers :

- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.9 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-l-y)ethanol

Identification

- N° CAS : 95-38-5
- N° EINECS : 204-414-9

Concentration :from 2.5 to 2.5

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.9.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.10 Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine

Identification

- N° CAS : 14790-93-40
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 5.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.10.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.11 Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Identification

- N° CAS : 64742-95-6
- N° EINECS : 265-199-0

Concentration :from 1.0 to 5.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.11.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2024Fiche n°106 - Solvants aromatiquesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Solvants aromatiques »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[8-10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile (norme EN 374). • Épaisseur recommandée : ≥ 0,35 mm. • Temps de protection : pour un contact continu, privilégier des gants offrant une protection > 240 min (idéalement > 480 min). • En cas de projections ou d'exposition à court terme, la même recommandation s'applique ; si les gants ne sont pas disponibles, accepter un temps de protection inférieur en respectant les procédures de maintenance et de remplacement.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Protection contre les éclaboussures : lunettes de sécurité conformes à EN 166. • Pas d'indication spécifique sur la forme ou le type de visière, mais l'usage est destiné à protéger les yeux et le visage des projections.
Peau	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile (norme EN 374). • Épaisseur recommandée : ≥ 0,35 mm. • Temps de protection : pour un contact continu, privilégier des gants offrant une protection > 240 min (idéalement > 480 min). • En cas de projections ou d'exposition à court terme, la même recommandation s'applique ; si les gants ne sont pas disponibles, accepter un temps de protection inférieur en

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	respectant les procédures de maintenance et de remplacement.
Système respiratoire	Protection respiratoire • Si l’aération du local n’est pas suffisante pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE (Valeur Limite d’Exposition), un appareil respiratoire adéquat est requis. • Filtre recommandé : type AX/P2 (norme EN 149). • Pas de mention d’autres types de masques ou de systèmes de ventilation intégrés, mais l’usage du filtre AX/P2 est explicitement conseillé.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Porter un vêtement de protection approprié conforme à EN 13034 (exemple : combinaison chimique). • Le document ne précise pas la couleur, la coupe ou le matériau exact, mais indique que le vêtement doit être adapté aux risques de contact cutané.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. - Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. - Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Utiliser l'équipement de protection individuel requis (gants, lunettes, vêtements, respirateur si nécessaire). - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. - Mesures d'hygiène : se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. - Conserver dans un endroit à l'abri du feu. - Ne pas fumer. - Protéger du rayonnement solaire. - Stocker dans un endroit bien ventilé et sec. - Tenir à l'écart de sources d'ignition. - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	- Utilisations industrielles : SU3 (utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels), PC24 (lubrifiants, graisses et agents de décoffrage) et PROC7 (pulvérisation dans des installations industrielles). - Utilisations professionnelles : SU22 (domaine public : administration, éducation, spectacle, services, artisans), PC24 (lubrifiants, graisses et agents de décoffrage) et PROC11 (pulvérisation en dehors d'installations industrielles)